



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT METZ  
CANTON DU PAYS MESSIN

MAIRIE DE RAVILLE  
Rue de l'église  
57530 RAVILLE

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 16 décembre 2022  
A 20H00  
En Mairie de Raville**

Le Conseil municipal s'est réuni le 16 décembre 2022 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,

En suite de convocation en date du 8 décembre 2022

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, DUCLERMORTIER Denis, ERHARD André, TROSCZYNSKI Céline, Pierre BENOIT, URBAN Michel et ZIPPEL Florianne.

Procuration : Matthieu GOBILLOT à Mélanie BECKER

Secrétaire de séance : Delphine BERGER

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 9 septembre 2022
2. Suppression / création de poste
3. Commission chasse et choix de la distribution
4. Approbation des demandes de subvention
5. Divers

Déroulé :

➤ Présentation des projets du Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes ont présenté aux conseillers municipaux les projets qu'ils souhaitent mettre en place en 2023, à savoir :

- création d'un parcours de santé (nécessite au préalable le débroussaillage du chemin en question)
- confection et installation de décorations de Noël dans le village
- remplacement des buts sur le terrain de foot
- participation à une action Téléthon en décembre 2023 (vente de brioches ou de croissants dans le village ?)

## 1/ Approbation du PV du conseil municipal du 9 septembre 2022

Les conseillers ont souhaité connaître la situation et/ou l'avancement de certains points évoqués lors du dernier conseil et notamment :

- la date effective de l'extinction éclairage public (pas de date fixée),
  
- le montant du loyer appliqué pour la location de l'appartement communal (480 €/mois),
- l'avancement du projet portant sur la mise en place de l'éclairage du passage devant l'école (à l'étude),
- l'avancement du projet pour la mise en place d'un panneau à 150 m avant l'entrée du village côté école (à l'étude),
- la date de l'enlèvement des tas de bois présents à l'entrée du village (à venir)

***Le procès-verbal est approuvé à 9 voix pour et 1 abstention. Pierre BENOIT ne souhaite pas se prononcer étant donné qu'il n'était pas présent au dernier conseil.***

## 2/ Suppression / création de poste

Anne BOUCHE est la nouvelle Directrice du périscolaire. N'ayant pas la même qualification que Véronique PRETTE (l'ancienne directrice), il convient de supprimer le poste et créer l'emploi correspondant.

***Le conseil municipal approuve à 10 voix :***

- la suppression de l'emploi d'animateur assurant les fonctions de Directeur/Directrice du périscolaire à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 31h30, soit 31.5/35ème au service périscolaire,
- et la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps complet (35h hebdomadaire) assurant la fonction de Directeur/Directrice du périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En complément, Monsieur le Maire informe que les communes prévoient d'organiser un pot pour le départ de Madame PRETTE. Il précise également que la nouvelle directrice organisera un centre aéré tout le mois de juillet (soit 15 jours de plus que les autres années).

## 3/ Commission chasse et choix de la distribution

- André EHRARDT et Céline TROSZCZYNSKI se présentent pour intégrer la Commission consultative de chasse.

***Le conseil approuve la nomination de ces deux conseillers à 9 voix pour et une voix contre*** (Delphine BERGER – soulevant le fait qu'André EHRARDT, propriétaire foncier, bénéficie du produit de la location de chasse).

- Concernant le mode de répartition des produits de la location, ***le conseil municipal approuve à l'unanimité*** le fait de :

- renoncer à la consultation des propriétaires fonciers,
- maintenir sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse, entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains.

- Monsieur le Maire souhaite engager une procédure de biens sans maître qui permettrait de constituer une réserve foncière communale (qu'il estime à près de 2 hectares) qui pourrait servir à des échanges pour créer chemins ou autres projets...

#### 4/ Approbation des demandes de d'aide

**Le conseil décidé à l'unanimité de solliciter** pour la réalisation du projet de la nouvelle mairie, locaux annexes et du city stade, les financements suivants :

- DETR/DSIL pour un montant de 177 802.00 €
- AMBITION MOSELLE pour un montant de 142 242 €
- REGION GRAND EST pour un montant de 94 828 €

#### 5/ Divers

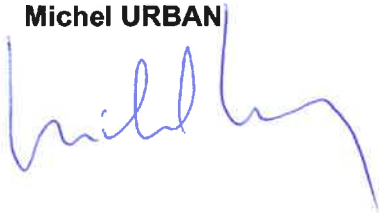
- sécheresse 2022 / recensement des habitations ayant subi des dommages avant le 31 décembre 2022 / Passer l'info dans la feuille d'information communale

- départ de la secrétaire de mairie au 14 février. Pour la suite, Monsieur le Maire envisage de payer une prestation de secrétaire à la CCHCPP.

- Conformément aux codes des CT, les convocations et comptes-rendus des conseils communautaires sont désormais envoyés à tous les conseillers municipaux. La participation à ces réunions est réservée au seul conseiller communautaire.

- Discussion sur la mise en place d'un Droit de Prémption Urbain sur toute la commune.

**Le Maire**  
**Michel URBAN**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Urban', written over the printed name.

**La secrétaire de séance**  
**Delphine BERGER**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Delphine Berger', written over the printed name.